REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° **97-49 DU 17 FEVRIER 1997**

chargeant Monsieur Sahidou DANGO-NADEY Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI Ministre du Commerce, de l'Aratisanat et du Tourisme pour compter du 16 février 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement

D E C R E T E :

Article 1er : Pour compter du 16 février 1997, Monsieur Sahidou DANGO-NADEY, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Gatien HOUNGBEDJI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 février 1997.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 PM 4 MCAT MEHU 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.